

# 500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



## *Fonds de financement de la transition énergétique*

### *Avenant n°1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier du 12 octobre 2015*

Entre

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Et

La ville de Créteil, représentée par M. Laurent Cathala, Député-Maire, ci-après désignée « le Bénéficiaire »,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015 ;

Vu la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier signée le 12 octobre 2015 ;

\* \* \*

### *Article 1 - Objet de l'avenant*

Le présent avenant a pour objet de préciser les nouvelles actions portées par la ville de Créteil, finançables par le fonds de la transition énergétique.

### *Article 2 - Montant de l'appui financier*

Le premier paragraphe de l'article 4 est modifié comme suit :

Le montant de l'appui financier au titre de la convention du 12 octobre 2015 est fixé à : 500 000 euros au titre de la première tranche, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

Les actions complémentaires décrites en annexe 2. font l'objet d'un appui financier supplémentaire de 500 000 euros, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.



L'annexe 2 est modifiée en conséquence et annexée au présent avenant.

Fait à Paris, le 12 MAI 2016

Le Député-Maire de Créteil,

70  


**Laurent CATHALA**

La Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de  
la Mer, chargée des relations internationales sur  
le climat,



**Ségolène ROYAL**

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,



En présence de l'Ademe,



**Nicolas SOUDON**

Directeur Exécutif Action Territoriale  
ADEME



## Annexe 2 : Programme d'actions

### Convention du 12 octobre 2015 et avenant n°1

#### Action 1

(cf convention initiale du 12 octobre 2015)

##### Intitulé de l'action :

Modernisation et rénovation de l'éclairage public dans le quartier de l'Echat

##### Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

##### Nature de l'action : Investissement

##### Description de l'action :

Remplacement de 78 lanternes d'éclairage public par 78 lanternes à LED avec graduation aux abords du centre Marie-Thérèse Eyquem et des rues Enesco et Esquirol.

##### Justification de l'action :

La subvention TEPCV permet d'accélérer de 2 ans le remplacement des dispositifs d'éclairage obsolètes et énergivores dans le quartier de l'Echat, fortement fréquenté, et ainsi d'obtenir plus rapidement une économie d'énergie.

##### **Contribution au PCET :**

Action n°4-2 du PCET : Eclairage public - Elaborer un plan d'optimisation et de modernisation

##### **Contribution au SRCAE :**

ELEC 1.2 - Diffuser les bonnes pratiques pour maîtriser les consommations électriques liées aux usages spécifiques

##### Gouvernance : Services techniques de la ville de Créteil

##### Calendrier de réalisation : 2016

##### Animation prévue :

Valorisation des travaux auprès des habitants et usagers (présentation comité de quartier, article dans le journal municipal)



### Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Réduire la puissance grâce aux nouvelles lanternes à LED : 3 250 à 9425 W actuellement contre 548 à 1 860 W après remplacement. La consommation passerait donc de 50 573 kWh/an à 10 006 kWh/an, ce qui entraînera un gain en consommation estimé à 40 566 kWh par an, soit un gain lié à l'anticipation de 81 133 kWh sur 2 ans.

#### **Indicateurs :**

- Suivi des consommations des nouveaux éclairages mis en place
- Ratios de performance des nouvelles installations (consommation par luminaire/an).

<b>Budget prévisionnel de l'action 1</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Achat et installation de nouveaux équipements	115 000 €
<b>Total</b>	<b>115 000 €</b>



## Action 2

(cf convention initiale du 12 octobre 2015)

### Intitulé de l'action :

Remplacement des menuiseries de l'Ecole élémentaire Félix Eboué

### Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

### Nature de l'action : Investissement

### Description de l'action :

Gérée par la commune depuis 1981, l'école élémentaire Eboué accueille actuellement 171 enfants. Elle est intégrée dans un pôle éducatif complet comprenant également une école maternelle, une crèche, un gymnase et un plateau d'évolution. En matière de rénovation, le bâtiment de l'école élémentaire a vu ces dernières années ses deux pignons isolés par l'extérieur.

### **Isolation thermique de la façade ouest**

Les travaux consisteront à déposer les éléments de la façade ouest en bois d'origine (1974) sur 3 niveaux et composés de panneaux d'allège en plaque fibro-ciment et d'ouvrants avec simple vitrage.

De nouvelles menuiseries isolantes en aluminium seront installées avec rupture de pont thermique et double vitrage à faible émissivité. Les travaux comprendront la dépose et la repose de radiateurs, la reprise partielle de peintures intérieures, la modification de l'auvent du préau et de tous les travaux annexes.

### Justification de l'action :

La subvention TEPCV permet de déclencher la poursuite de travaux de rénovation thermique de cet établissement scolaire du quartier de l'Echat.

### **Contribution au PCET :**

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communal (-2% par an)

### **Contribution au SRCAE :**

BAT globale - Assurer un rythme de rénovation suffisant pour l'atteinte des objectifs du SRCAE

### Gouvernance : Services techniques de la ville de Créteil



Calendrier de réalisation : 2017

Animation prévue :

Ateliers et animations dans l'école sur l'énergie et la transition énergétique : intervention dans les classes, réalisation d'affiches, engagement dans une démarche d'éco-école

Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

**Consommations actuelles :**

Electricité : 99 687 kWh en 2010 - 101 655 kWh en 2013

Chauffage urbain : 688 MWh saison 2009/10 - 524 MWh saison 2013/14

**Effets attendus ;**

Diminuer les émissions de GES : - 38 288 kWh/an

**Indicateur** : Evolution des consommations d'énergie de l'école

<b>Budget prévisionnel de l'action 2</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Travaux	370 000 €
<b>Total</b>	<b>370 000 €</b>



## Action 3

(cf convention initiale du 12 octobre 2015)

### Intitulé de l'action :

Isolation thermique du Hall du Centre sportif Marie-Thérèse Eyquem

### Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

### Nature de l'action : Investissement

### Description de l'action :

Le centre sportif Marie-Thérèse Eyquem est un des équipements sportifs structurants de la commune. Il accueille de part ses installations nombreuses et diversifiées (5 courts de tennis, une dizaine de courts de squash, 4 courts de badminton, 1 salle d'arts martiaux, 3 stands de tir, 1 salle de musculation et de saunas) de nombreux licenciés.

### **Isolation thermique du hall du 1er étage**

Les travaux consistent à installer un faux-plafond isolant dans le hall du 1er étage sur 600 m<sup>2</sup> permettant de réduire l'importante hauteur intérieure avec adaptation des bouches de chauffage, l'éclairage et raccordement sur la verrière.

### Justification de l'action :

La subvention TEPCV permet de déclencher une rénovation thermique importante de cet équipement sportif, très fréquenté dans le quartier de l'Echat.

### **Contribution au PCET :**

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communal (-2% par an)

### **Contribution au SRCAE :**

BAT globale - Assurer un rythme de rénovation suffisant pour l'atteinte des objectifs du SRCAE

### Gouvernance : Services techniques de la ville de Créteil

### Calendrier de réalisation : 2016

### Animation prévue :

Sensibilisation des usagers aux économies d'énergie : affiches



Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

**Consommations actuelles :**

Electricité : 363 271 kWh en 2010 - 406 289 kWh en 2013

Chauffage urbain : 284 MWh saison 2009/10 - 213 MWh saison 2013/2014

**Effets attendus :**

Diminuer les émissions de GES : - 11 059 kWh/an

**Indicateur :** Evolution des consommations d'énergie du centre sportif

<b>Budget prévisionnel de l'action 3</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Travaux	90 000 €
<b>Total</b>	<b>90 000 €</b>



## Action 4

(cf convention initiale du 12 octobre 2015)

### Intitulé de l'action :

Réalisation d'une exposition itinérante personnalisée et achats de kits énergie pour sensibiliser aux Eco-gestes, mobiliser les acteurs locaux et diffuser une culture d'économie d'énergie

### Axe d'intervention :

Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

### Nature de l'action : Investissement

### Description de l'action :

Achat d'une exposition itinérante personnalisé et de kits d'économie d'énergie.

Compte tenu des projets sur la ville de Créteil sur le quartier de l'Echat, la ville de Créteil souhaite disposer d'une exposition itinérante pour apprendre à changer les comportements (voir exemple de maison pédagogique).

De nombreuses actions de sensibilisation sur les éco-gestes sont actuellement menées par la ville de Créteil auprès des écoles, des accueils de loisirs ou encore des comités de quartier.

**Une exposition itinérante, de type maison pédagogique,** permettra de les renforcer, en donnant des points de repère familiers qui faciliteront la compréhension du public des enjeux énergétiques. Elle permettra d'aller à la rencontre des habitants dans divers lieux publics et d'expliquer les différentes actions entreprises, tels que les travaux de rénovation thermique de l'école Félix Eboué et du centre sportif Eyquem.

Celle-ci sera réalisée en lien avec l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne, qui est prête à accompagner la ville de Créteil dans les différentes étapes de sa construction.

Elle sera personnalisée au contexte de Créteil (exemples : nombreux collectifs en réseau de chauffage urbain, présence de conteneurs enterrés, ...).

Il est également proposé d'acquérir des **kits énergie pour les habitants concernés**, qui seront distribués à l'occasion des animations proposées grâce à l'exposition.

### Justification de l'action :

La subvention TEPCV permettra de déclencher une action visible de sensibilisation des habitants en faveur des économies d'énergie.

### **Contribution au PCET :**

Action n°3-4 du PCET : Développer l'engagement des Cristoliens en faveur des éco-gestes

Action n°2-5 du PCET : Favoriser l'éco-construction



### **Contribution au SRCAE :**

BAT 1.1 - Développer la sensibilisation et l'information des utilisateurs à la sobriété énergétique

BAT 2.4 - Orienter, permettre et valoriser des opérations exemplaires et reproductibles

Gouvernance : Développement durable de la ville de Créteil

Calendrier de réalisation : 2016 et 2017

Animation prévue :

Ateliers - Animations et événementiels

Description des effets attendus (indicateurs / objectifs)

Selon une source ADEME, les actions de sensibilisation permettant d'avoir des gains GES allant de 5 à 15%, sachant que les émissions de GES (hors chauffage urbain) sont évaluées à 7 900 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (données 2010).

<b>Budget prévisionnel de l'action 4</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Réalisation d'une maison pédagogique personnalisée, interactive et ludique	30 000 €
Achat de kits d'économie d'énergie	20 000 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>



## Action 5

### Intitulé de l'action :

Remplacement de l'isolation thermique en toiture de la piscine du Colombier

### Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

### Nature de l'action : Investissement

### Description de l'action :

Construite en 1972, la piscine du Colombier dispose d'un petit bassin de 12,50 m x 12,50 m et d'un grand bassin de 25 m x 12,50 m. Ouvert du mardi au dimanche, cet équipement accueille des scolaires et de nombreuses activités aquatiques et bien évidemment de simples amateurs de natation.

Cet équipement a connu des campagnes de gros entretiens qui ont plutôt concerné les espaces intérieurs, que ce soit les bassins ou les vestiaires.

### **Remplacement de l'isolation thermique en toiture**

Composée d'une étanchéité auto protégée et de son isolation thermique, la couverture est très ancienne.

En plus d'une intervention sur l'étanchéité (non prise en compte au titre de TEPCV), les travaux envisagés vont comprendre l'enlèvement de l'actuelle isolation thermique et son remplacement par une isolation thermique renforcée en verre cellulaire de type Foamglas de 120 mm posée à bain de bitume,.

### Justification de l'action :

La subvention TEPCV permet de déclencher une rénovation importante de cet équipement sportif, très fréquenté par l'ensemble des Cristoliens.

### **Contribution au PCET :**

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communal (-2% par an)

### **Contribution au SRCAE :**

BAT globale - Assurer un rythme de rénovation suffisant pour l'atteinte des objectifs du SRCAE

### Gouvernance : Services techniques de la ville de Créteil

### Calendrier de réalisation : 2016



Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Sensibilisation des usagers aux économies d'énergie (affichage et ateliers éco-gestes)

**Consommations actuelles :**

Electricité : 438 MWh en 2011, 433 MWh en 2014

Chauffage : en moyenne par an sur 4 ans 884 MWh

**Effets attendus :**

Diminution de la consommation et réduction des effets de condensation

Diminution des émissions de GES.

**Indicateur :** Evolution des consommations d'énergie du centre sportif

**Indicateur d'impact :**

Estimation de l'économie envisagée après réalisation des travaux annoncés : 26.7 MWh/an

<b>Budget prévisionnel de l'action 5</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Dépose de l'isolation thermique en toiture	50 000 €
Installation nouvelle isolation	150 000 €
<b>Total</b>	<b>200 000 €</b>



## Action 6

### Intitulé de l'action :

Remplacement des deux façades du bâtiment Gounod

### Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

### Nature de l'action : Investissement

### Description de l'action :

En 2004, la Ville de Créteil a repris dans son patrimoine un local de 207 m<sup>2</sup> au 7 rue Charles Gounod utilisé en centre culturel jusqu'en février 2009.

Il apparaît que les services administratifs du Club du 3ème âge actuellement localisés au sous-sol de la Résidence pour Personnes âgées « Marivaux » recherchent des locaux plus adaptés à leurs activités.

Le bâtiment de l'ancien centre culturel correspond aux besoins du service du 3ème âge tant au niveau géographique qu'en termes d'accessibilité du lieu et de surface aménageable.

Conformément au programme établi par le service du 3ème âge, une étude de réaménagement a été élaborée. Les travaux nécessaires prennent en compte une rénovation énergétique avec le remplacement des façades menuisées.

Remplacement des deux façades.

- Dépose et évacuation des châssis, ossatures métalliques et simples vitrages agrafés des deux façades existantes.
- Fourniture et pose d'éléments de façade en profilés aluminium à rupture de pont thermique y compris double vitrage faible émissivité.
- Habillages en acier thermo laqué.

### Justification de l'action :

La subvention TEPCV permet de déclencher une rénovation importante de cet équipement et une amélioration significative de l'isolation thermique.

### **Contribution au PCET :**

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communal (-2% par an)

### **Contribution au SRCAE :**

BAT globale - Assurer un rythme de rénovation suffisant pour l'atteinte des objectifs du SRCAE



Gouvernance :

Services techniques de la ville de Créteil

Calendrier de réalisation : 2016

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Sensibilisation des usagers aux économies d'énergie (affichage – ateliers éco-gestes)

**Consommations actuelles :**

Electricité et chauffage : Néant – bâtiment désaffecté depuis plusieurs années.

**Indicateurs d'impact :**

Estimation de l'économie envisagée après réalisation des travaux par rapport à un usage en l'état : 25 MWh/an

<b>Budget prévisionnel de l'action 6</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Dépose	10 000 €
Fourniture-pose et habillage (Postes globalisés car la prestation concerne la mise en œuvre d'un mur rideau)	86 000 €
<b>Total</b>	<b>96 000 €</b>



## Action 7

### Intitulé de l'action :

Isolation du bâtiment de logements de fonction du groupe scolaire Les Guiblets

### Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

### Nature de l'action : Investissement

### Description de l'action :

Lors de l'aménagement de chaque quartier cristolien, est également construit un groupe scolaire et dans ce dernier un bâtiment réservé à des logements de fonction permettant notamment d'accueillir des enseignants.

Construit en 1965, le groupe scolaire Les Guiblets accueille dans son enceinte un petit bâtiment regroupant 4 logements de fonction.

Ce bâtiment à vocation d'habitation a bien évidemment été régulièrement entretenu mais n'a pas connu de travaux répondant à des préoccupations plus environnementales.

Les façades en maçonnerie traditionnelle sont quasiment dépourvues d'isolation thermique et les menuiseries n'ont été que partiellement remplacées.

### **Isolation par l'extérieur et remplacement de fenêtres**

L'opération consiste à réaliser une isolation thermique par l'extérieur pour les façades des bâtiments composée de panneaux isolants de 120 mm d'épaisseur avec enduit organique de finition renforcé par trame en fibre de verre.

Aussi, les menuiseries non isolantes seront remplacées par des menuiseries en PVC à l'isolation renforcée et avec double vitrage à faible émissivité.

### Justification de l'action :

La subvention TEPCV permet de déclencher une rénovation importante de ce bâtiment de logements de fonction.

### **Contribution au PCET :**

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communal (-2% par an)

### **Contribution au SRCAE :**

BAT globale - Assurer un rythme de rénovation suffisant pour l'atteinte des objectifs du SRCAE



Gouvernance : Services techniques de la ville de Créteil

Calendrier de réalisation : 2016 – 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Sensibilisation des locataires aux économies d'énergie (affichage et ateliers éco-gestes)

**Consommations actuelles :**

Electricité : réglé par les locataires

Chauffage : 72 MWh en 2011, 63 MWh en 2014

**Effets attendus** : réduction de la consommation et meilleur confort pour les locataires

**Indicateur** : Evolution des consommations d'énergie

**Indicateur d'impact :**

Estimation de l'économie envisagée après réalisation des travaux annoncés : 40 MWh/an

<b>Budget prévisionnel de l'action 7</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Isolation	61 000 €
Menuiserie	53 000 €
<b>Total</b>	<b>114 000 €</b>



## Action 8

### Intitulé de l'action :

Optimisation énergétique du parc d'éclairage public

### Axe d'intervention :

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

### Nature de l'action :

Investissement

### Description de l'action :

La ville dispose d'un patrimoine d'éclairage public important (environ 10 000 points lumineux) avec une forte proportion d'équipements énergivores (plus de 2 000 lampes à ballons fluorescents). Le réseau est équipé de système permettant de minimiser la consommation électrique : interrupteurs crépusculaires permettant de régler automatiquement l'allumage et l'extinction, système bi-tension (ballasts électroniques) abaissant la luminosité de 20% pendant une partie de la nuit (environ six heures). La consommation du parc éclairage publique avoisine les 7 GWh par an.

Depuis de nombreuses années, les investissements sont axés sur les économies d'énergie avec un abaissement de puissance systématique et depuis 2012, le recours à la technologie LED (rue du Cap, square Enesco, rue Robert Legeay, rue du Château, Quartier du Palais...). Cependant, au rythme actuel de renouvellement, une quinzaine d'années serait nécessaire pour supprimer ce type de luminaire.

Il est donc proposé de mettre en place des outils d'optimisation des programmes d'investissement dans le cadre du renouvellement du contrat d'entretien et de réaliser une opération ambitieuse de renouvellement des lanternes visant en priorité les lampes à ballons fluorescent et les lanternes de type « boule » dont le flux lumineux orienté vers le ciel occasionne un gaspillage énergétique ainsi qu'une pollution nocturne importants.

Une étude d'optimisation en cours a permis de finaliser le diagnostic et l'inventaire du patrimoine, d'apporter un appui méthodologique aux services techniques pour formaliser les objectifs de rénovation du patrimoine qui pourront être concrétisés à travers la passation d'un marché public à performance énergétique. Le lancement de la consultation sera adopté par le conseil municipal en juin 2016.

### Détail des travaux :

- Renouvellement de 145 des lanternes boules par des LEDS dans le parc des Coteaux du Sud et de la Côte d'Or, dans les quartiers en périphérie du lac de Créteil (quai Offenbach, de l'esplanade des Abymes à la place d'Eau, mail Salzgitter, allée Max Ophüls, place de la Lévière, rue et place Tristan Bernard) et au centre technique municipal



### Justification de l'action :

La subvention TEPCV permet d'accélérer de 3 ans le remplacement des ballons fluorescents et de mener une étude visant à établir un état des lieux, définir des objectifs (niveaux d'éclairage optimisés) et mettre en place les outils de pilotage permettant une optimisation énergétique des programmes d'investissements.

### Gouvernance :

Services techniques de la ville de Créteil

### Calendrier de réalisation :

2017

### Animation prévue :

Valorisation des études et des travaux auprès des habitants et usagers

### Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Les luminaires Boule BF 125W ont une puissance réelle de 140 W. Le renouvellement par une lanterne à LED réduit cette puissance à 50 W. Le renouvellement de 145 lanternes conduit donc à une économie d'énergie de 52 200 kWh par an (90 W x 145 x 4000 heures), soit environ 0,16 GWh sur les 3 ans d'accélération du programme.

Indicateur : suivi de la facturation des consommations d'énergie

<b>Budget prévisionnel de l'action 8</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Remplacement de lanternes « boules » par des lanternes à LED	215 000 €
<b>Total</b>	<b>215 000 €</b>



PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
<b>- Action 1 (convention initiale) :</b>			
MODERNISATION ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE QUARTIER DE L'ECHAT	115 000 €	Programme TEPCV (80%)	92 000 €
		Autofinancement	23 000 €
<b>- Action 2 (convention initiale) :</b>			
REPLACEMENT DES MUNUISERIES ECOLE ELEMENTAIRE FELIX EBOUE	370 000 €	Programme TEPCV (80%)	296 000 €
		Autofinancement	74 000 €
<b>- Action 3 (convention initiale) :</b>			
ISOLATION THERMIQUE HALL CENTRE SPORTIF MARIE-THERESE EYQUEM	90 000 €	Programme TEPCV (80%)	72 000 €
		Autofinancement	18 000 €
<b>- Action 4 (convention initiale) :</b>			
REALISATION D'UNE EXPOSITION PERSONNALISEE ET ACHAT DE KITS ENERGIE	50 000 €	Programme TEPCV (80%)	40 000 €
		Autofinancement	10 000 €
<b>- Action 5 (avenant n°1) :</b>			
REPLACEMENT DE L'ISOLATION THERMIQUE EN TOITURE DE LA PISCINE DU COLOMBIER	200 000 €	Programme TEPCV (80%)	160 000 €
		Autofinancement	40 000 €
<b>- Action 6 (avenant n°1) :</b>			
REPLACEMENT DES DEUX FACADES DU BATIMENT GOUNOD	96 000 €	Programme TEPCV (80%)	76 800 €
		Autofinancement	19 200 €
<b>- Action 7 (avenant n°1) :</b>			
ISOLATION DU BATIMENT DE LOGEMENTS DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE LES GUIBLETS	114 000 €	Programme TEPCV (80%)	91 200 €
		Autofinancement	22 800 €
<b>- Action 8 (avenant n°1) :</b>			
OPTIMISATION ENERGETIQUE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC	215 000 €	Programme TEPCV (80%)	172 000 €
		Autofinancement	43 000 €
<b>Total HT</b>	<b>1 250 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 250 000 €</b>
		Dont :	
		Sous total programme TEPCV	1 000 000 €
		Autofinancement	250 000 €